

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 V.461 Vœu relatif à la piétonisation de la Rue Denoyez

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le développement de zones et de voies piétonnes est l'un des axes forts de la politique municipale tendant à réduire la place de la voiture en ville, qu'elle contribue à la mise en œuvre du plan Climat autant qu'à la transformation de la ville et de nos quartiers.

Considérant le succès des opérations Paris Respire, des journées sans voiture ou du développement des voies piétonnes, des zones de rencontre, des espaces végétalisés ou de la généralisation des zones 30.

Considérant les difficultés que rencontre la Rue Denoyez en termes de circulation, de propreté, de nuisances sonores et de leur impact sur le développement des activités commerciales et sur les riverains.

Considérant que la rue Denoyez est une voie courte et étroite rendant difficile la circulation des piétons, qu'elle ne comprend ni parking ni places de stationnement, qu'elle dessert une Piscine et de nombreux commerces.

Considérant que la Rue Denoyez fait actuellement l'objet de travaux et aménagements nouveaux, lesquels aboutiront prochainement sur la livraison d'une crèche et de nouveaux logements sociaux.

Sur Proposition de Nathalie Maquoi et des élus socialistes et apparentés, le Conseil de Paris

Émet le vœu

que la piétonisation de la rue Denoyez soit étudiée et mise en place dès que possible.